

Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le 01/09/2022

ID : 032-213202427-20220901-AR\_01092022\_01-AI

**SLOW**

Partie CDG non modifiable /Numérisation

ARCODE\_CDG32 : 00386 - 08546 - 01/09/2022 - T4

**NOMAR : NOM STA**

**ARRETE**  
**portant Nomination stagiaire**  
**de Mme GARDES Julie**  
**Adjoint technique territorial**  
**à Temps complet**

Le Maire de la Commune de MASSEUBE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le **Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié** avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales,

Vu le **Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié** avec effet du 01/01/2007 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le **Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié** avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2022 fixant le tableau des emplois ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi publiée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers en date du 25 juillet 2022 sous le numéro V032220700715122001 ;

Vu la candidature présentée par Mme GARDES Julie

Vu le certificat médical délivré par le Docteur Henry MARSEILAN, médecin agréé, attestant l'aptitude physique à la fonction,

Vu l'attestation, établie le 28 juillet 2022, des services antérieurs à la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire de catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022;

Considérant que Mme GARDES Julie, a été employée en qualité de contractuel de droit privé, période reprise à hauteur de la moitié, soit 9 mois et 26 jours, en équivalent temps plein ;

Considérant que Mme GARDES Julie a bien pris connaissance des modalités de reprise des activités antérieures et opte en date du 29/08/2022 pour la reprise des services privés les plus favorables.;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Mme GARDES Julie, née le 15/01/1999, demeurant 31 rue Porte de Dessus 31350 BOULOGNE SUR GERS (Haute-Garonne) de nationalité française est nommée stagiaire à compter du 01/09/2022 dans le grade d' Adjoint Technique Territorial, à Temps complet.

Elle exerce les fonctions suivantes : Aide à la conception des repas, mise en place de la salle cantine, service repas-Entretien des locaux communaux – Guichet piscine été-

Mme GARDES Julie effectue en cette qualité un stage d'une durée d'un an, à l'expiration duquel l'intéressée peut être titularisée. L'autorité territoriale peut mettre fin au stage en cas d'insuffisance professionnelle après l'accomplissement de la moitié de la période de stage.

**ARTICLE 2 :** Durant le stage, Mme GARDES Julie est astreinte à suivre une formation d'intégration pour une durée totale de 5 jours. Le Centre National de la fonction Publique Territoriale est chargé d'organiser cette formation.\*

Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le 01/09/2022

ID : 032-213202427-20220901-AR\_01092022\_01-AI

SLOW

Partie CDG non modifiable /Numérisation

ARCODE\_CDG32 : 00386 - 08546 - 01/09/2022 - T4

NOMAR : NOM STA

Dans un délai de deux ans, les membres du présent cadre d'emplois sont astreints à suivre une formation de professionnalisation au premier emploi, pour une durée totale de 3jours \*.

**ARTICLE 3 :** Mme GARDES Julie est classée au 1er échelon de son grade (IB/367 IM/340), avec une ancienneté de 9 mois 26 jours.

**ARTICLE 4 :** En application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressée:

- soit par voie postale : villa Noulibos Cours LYAUTEY-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX
- soit via l'adresse internet suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au Représentant de l'Etat,
- Au Président du Centre de Gestion du Gers,
- Au Receveur Municipal,
- A l'Intéressée.

Fait à Masseube, le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le Maire

Roger BREIL



Notifié le : 1/09/22

Signature de l'agent : 4

Transmis au Représentant de l'Etat le : 01/09/2022

\* : L'autorité territoriale devra inscrire le stagiaire aux formations proposées par le CNFPT, par le biais du site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)